



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 94906

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les étudiants masseurs-kinésithérapeutes. En effet, les organisations représentatives des masseurs-kinésithérapeutes professionnels, des formateurs et des étudiants souhaitent l'intégration de leur cursus au processus de Bologne qui met en place le système LMD (licence-master-doctorat). Un premier groupe de travail ministériel a eu lieu, le 5 décembre 2005. Aussi il souhaiterait connaître les avancées de ce groupe de travail sur l'universitarisation des études en kinésithérapie et la mise en place du système LMD.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités, garant de la qualité des soins, est particulièrement attentif à la formation des masseurs-kinésithérapeutes. La réflexion engagée avec les organisations représentatives des professions concernées dans le cadre de la mise en place du dispositif licence - master - doctorat (LMD) doit permettre le maintien de la délivrance d'un diplôme d'État d'autorisation d'exercer, de la responsabilité du ministère chargé de la santé et parallèlement, l'attribution par les universités, selon les règles qui régissent l'enseignement supérieur, d'un grade licence, master ou doctorat permettant la poursuite des études ouvrant des possibilités éventuelles d'évolution de carrières. Un comité de pilotage vient d'être mis en place entre le ministre chargé de la santé et celui chargé de l'enseignement supérieur pour permettre la rénovation des programmes de formation des différents professionnels de santé et permettre leur reconnaissance dans le dispositif européen LMD. La réflexion sur le programme de masso-kinésithérapie devrait être engagée en mars 2007 avec la participation des différents représentants de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94906

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5338

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1411